

Lyon, le 13 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon lance le plan de réhabilitation des copropriétés dégradées des Plantées à Meyzieu

Lors de la commission permanente du 13 octobre 2025, la Métropole de Lyon a validé son engagement dans la réhabilitation des sept copropriétés du quartier Les Plantées à Meyzieu, soit 346 logements.

Le quartier des Plantées à Meyzieu est inscrit au contrat de ville métropolitain 2024-2030 et compte 1 300 habitants. Composé d'immeubles en copropriétés construits dans les années 1960, le quartier connaît des difficultés depuis plusieurs décennies avec une proportion croissante de locataires précarisés, des propriétaires bailleurs qui s'éloignent de la gestion de la copropriété, un état du bâti qui se dégrade.

Depuis la fin des années 1980, le quartier fait l'objet d'interventions publiques pour améliorer l'habitat et le cadre de vie, dont une première opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH). Les copropriétés restent fragiles avec de nombreux impayés et des besoins en travaux encore importants.

Face à ces constats et à la demande de la Métropole et de la Ville de Meyzieu, l'État a retenu en 2022 les copropriétés des Plantées comme priorité régionale du plan initiative copropriétés (PIC). Ce plan vise à engager les actions nécessaires pour maintenir l'état du parc et la vitalité de ces copropriétés, qui ont un rôle important dans l'accès au logement au sein d'une agglomération au marché tendu.

L'objectif principal est d'enrayer le phénomène de décrochage des sept copropriétés des Plantées, en engageant un plan d'action par copropriété, sur 10 ans.

Une réhabilitation globale et ambitieuse pour 346 logements

Des moyens financiers prévisionnels importants sont engagés par l'ANAH, la Métropole de Lyon et la Ville de Meyzieu sont prévus pour obtenir des programmes de travaux performants et un **reste à charge soutenable pour les propriétaires**. Le coût des travaux est estimé, en moyenne, à 65 000 € TTC par logement. Le programme de travaux doit faire l'objet d'études à lancer par chaque copropriété (rénovation thermique, colonnes d'eau, toitures ...). Le reste à charge soutenable pour les copropriétaires est estimé dans une fourchette entre 3000 € pour les plus modestes à 10 000 €.

Le changement et l'individualisation du mode de chauffage, par le biais du réseau de chaleur urbain, couplé au programme de réhabilitation des bâtiments, vise **35 % d'économies d'énergie et une maîtrise des charges notamment de chauffage.**

Un accompagnement des propriétaires et une amélioration durable de la gestion des copropriétés

Les copropriétés sont accompagnées sur différents axes d'amélioration : la maîtrise des charges, la relation entre le syndic et le conseil syndical, l'organisation juridique et fonctionnelle de la copropriété, la mobilisation pour participer au conseil syndical ou la participation aux assemblées générales, ainsi que la gestion des impayés.

Pour cela La Métropole de Lyon missionne un opérateur afin d'être présent dans le quartier au plus près des copropriétaires et mobiliser les syndics.

En complément 2 bailleurs sociaux Alliade Habitat et Lyon Métropole Habitat propriétaires de logements dans les copropriétés apportent leur soutien au fonctionnement.

L'un des principaux enjeux des plans de sauvegarde résidera dans le fait de trouver des solutions pour chaque habitant en grande difficulté : aide financière, accessibilité à son logement pour les personnes en situation de mobilité réduite, etc.

Le coût total de l'opération est estimé à **27 millions d'€ TTC** avant les études de conception qui permettront d'affiner les besoins et les estimations financières de travaux.

La participation prévisionnelle de la Métropole de Lyon en suivi et en aide à la rénovation s'élève à 2,6 millions d'€ TTC.